

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE DYNAMIS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les formations professionnelles sont structurées par différents "stages" spécifiques. Certains de ces stages sont divisés en plusieurs modules/niveaux (par ex. Santé Par le Toucher 1, Santé Par le Toucher 2, etc.) L'appellation "stage" est donc parfois composée de plusieurs "modules" s'il comporte plusieurs niveaux.

Le prix de chaque module est forfaitaire, et comprend les brochures et supports de cours, les attestations/certificats en fin de module/cursus, le matériel nécessaire durant le stage. Certains modules incluent un ou plusieurs ateliers de pratique, voir le descriptif spécifique à chaque module. Les frais indirects sont à la charge des participants (frais de transport, repas, hébergement éventuel, etc.).

L'École Dynamis se réserve le droit de

- modifier l'horaire d'un stage
- changer le lieu d'un stage
- reporter un stage
- d'annuler un stage en remboursant l'écolage

2. INSCRIPTION

L'inscription à un stage se fait par courriel et sera confirmée par l'envoi d'une facture. Elle est définitive lorsque le stage est réglé. Les stages se règlent d'avance, au plus tard 7 jours ouvrables avant le début du stage. En cas de besoin, des arrangements financiers sont possibles pour le règlement des stages. Ces arrangements doivent être convenus au moment de l'inscription, avant la facturation avec le secrétariat de l'école.

Le nombre de stagiaires étant limité, les places sont réservées dans l'ordre de réception des inscriptions confirmées par le paiement.

INSCRIPTION A UN STAGE SUR PLUSIEURS MODULES

Pour tout stage divisé en plusieurs modules indissociables (Santé par le Toucher, Brain Gym, Blueprint, 31 profils de Pratique épigénétique, etc.) il est possible de s'engager pour le premier module uniquement.

Dès le 2ème module cependant, un engagement pour l'intégralité des modules est exigé afin d'assurer le suivi de la formation pour le groupe. Le règlement de chaque module sera à effectuer selon les conditions ci-dessus. En cas d'empêchement ou de force majeure, il est toutefois possible, en accord avec l'École Dynamis, de suivre le ou les modules manqués l'année suivante (pas au-delà d'une année) et dans la limite des places disponibles.

INSCRIPTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC VALIDATION D'ACQUIS

Il est possible de rejoindre nos formations et de faire valoir des acquis antérieurs. Un règlement de validation d'acquis est disponible en cas de demande. Les stages faisant l'objet d'une demande de validation d'acquis doivent être conformes aux exigences de l'Ortra TC pour ce qui est du Tronc Commun, et faire partie de la liste des concepts agréés par KineSuisse, ou conformes à l'Identification de la méthode. Toute validation d'acquis fera l'objet d'un accord avec la direction de l'Ecole Dynamis, conformément au règlement intérieur.

3. ANNULATION OU REPORT

ANNULATION PAR UN ÉTUDIANT

En cas d'empêchement à assister à un stage, le stagiaire doit en informer par courriel le responsable administratif au plus tard 14 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant du stage est dû intégralement.

En cas de force majeure, l'École Dynamis se réserve la possibilité de trouver d'autres arrangements. Une annulation pour des raisons médicales doit être justifiée par un certificat signé par une autorité médicale, remis au responsable administratif avant le début du stage.

ANNULATION PAR L'ÉCOLE DYNAMIS

En cas d'annulation ou de report d'un stage par l'École Dynamis, les participants en seront avertis au plus vite, au minimum une semaine à l'avance (sauf cas de force majeure).

Si un montant a déjà été versé, l'étudiant aura le choix de le reporter sur le même stage à une date ultérieure ou un autre stage. Il pourra être remboursé en cas d'annulation définitive, ou si l'étudiant ne peut pas participer aux nouvelles dates proposées. Aucune indemnité pour dommage ou intérêt ne pourra être exigée par le stagiaire en cas d'annulation.

ANNULATION D'UN MODULE

Pour tout stage divisé en plusieurs modules indissociables (Santé par le Toucher, Brain Gym, Blueprint, 30 profils de Pratique épigénétique, etc.) il est possible, en accord avec l'École Dynamis, de suivre le ou les modules manqués l'année suivante (mais pas au-delà d'une année), selon les prérequis du module et dans la limite des places disponibles.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

STAGES PONCTUELS

Le stagiaire s'inscrit par le formulaire sous la rubrique Contact du site web et reçoit une facture (sur laquelle figurent les coordonnées de paiement) par courriel. Une réduction de 50 % est appliquée aux répétitions de stages (supports de cours non inclus) pour autant que le premier stage ait été dispensé par l'école Dynamis ou par un instructeur certifié de la méthode accréditée. Pour la Méthode Noguès, les conditions tarifaires en cas de répétition sont soumises à conditions : voir l'onglet "Conditions tarifaires" sur notre site.

Un règlement comptant ou par carte de crédit est également possible, à convenir avec le responsable administratif avant le début du cours. Le règlement par carte de crédit entraîne des frais supplémentaires.

La facture est à régler dans son intégralité, sauf arrangement convenu au préalable avec le responsable administratif. En cas de non-respect du délai de paiement, des frais de rappel de CHF 15.- seront comptabilisés.

Les paiements effectués au guichet postal entraînent une majoration de CHF 3.-.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Il est possible de régler de différentes manières dès l'inscription définitive :

- Par mensualités : une facture annuelle de la formation avec le détail des modules choisis, divisée par 10 ou 12 mois. En cas de non-respect du plan de paiements convenu, le paiement du solde de la facture peut être exigé. Une attestation de solvabilité est demandée en cas de paiement fractionné.
- Annuellement : une réduction de 5% est accordée lors d'un versement effectué en une fois avant le commencement de la formation (cette réduction n'est pas applicable en cas de changement du mode de paiement en cours d'année).

Le stagiaire s'engage d'année en année par contrat. Une fois l'année commencée ou le contrat signé, les frais d'écolage (facture annuelle) sont dus dans leur intégralité, quelle que soit la forme de paiement (annuelle ou mensuelle).

En cas d'abandon d'une formation avant le terme de l'année scolaire en cours, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'année en cours de la part de l'École Dynamis.

Cependant, un remboursement peut être accordé pour des raisons médicales majeures, sur présentation d'un certificat établi par un médecin, dès l'incapacité de continuer la formation. Le remboursement est effectué sous déduction des stages déjà suivis, majoré de la somme de CHF 200.- pour couvrir les frais administratifs.



Ecole Dynamis

Formations professionnelles de Thérapeutes
Rue Saint-Pierre 1
1003 Lausanne
+41 21 546 52 52

5. ATTESTATIONS, CERTIFICATS, DIPLÔMES

Une attestation de présence est délivrée à l'issue des formations terminées. Pour les stagiaires en formation professionnelle de thérapeute en kinésiologie, une confirmation de cursus détaillée est remise en fin de formation. Un certificat est délivré en cas d'examen réussi. Un diplôme est établi pour une formation professionnelle complète finalisée par la réussite de l'examen en présence d'experts externes.

La présence à 80 % de la durée d'un cours est obligatoire afin que le suivi soit reconnu et que les heures de présence puissent être attestées. En accord avec le formateur concerné, le remplacement d'heures manquées est possible par rattrapage de la partie du cours manquée lors d'une prochaine session. Dans un tel cas, l'attestation de présence ne sera délivrée qu'au moment où la totalité des heures aura été suivie, et la totalité de la formation réglée.

6. RESPONSABILITÉ

L'Ecole Dynamis décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de biens personnels (ordinateurs, téléphones, bijoux, lunettes, supports de cours, vêtements, etc.) laissés dans ses locaux pendant les pauses et/ou après la fin des cours. En cas de perte de documents de cours, les documents de remplacement seront facturés.

Les stagiaires sont responsables des dommages éventuels causés aux matériel et équipements confiés. L'Ecole Dynamis n'assure pas les stagiaires en matière d'accident.

7. COPYRIGHT ET DROITS D'AUTEURS

Les supports de cours sont protégés par un copyright. Toute reproduction d'un quelconque document (site, manuel, PDF, résumés destinés à la pratique, documents mis à disposition dans les dossiers partagés, etc.) est formellement interdite sans l'accord écrit de la direction. Tout abus sera poursuivi pénalement. Voir le document "Droits" édité spécifiquement.

8. DEONTOLOGIE

Les stagiaires s'engagent à respecter les différentes chartes et règlements (Charte de l'Ecole Dynamis, Charte institutionnelle, Charte du praticien MNPE, Règlement interne, Responsabilités). Un stagiaire qui, par son comportement, ses paroles ou ses écrits envers les étudiants, les formateurs ou la direction, ne respecte pas la déontologie nécessaire à la pratique de la thérapie complémentaire, ou qui commet une faute grave, pourra être renvoyé de l'école sans pouvoir prétendre à aucune compensation financière. L'engagement qu'il a pris contractuellement devra être honoré dans son intégralité.

Tant qu'il n'a pas terminé sa formation, le stagiaire doit indiquer clairement *en formation* sur ses flyers, site internet, publicité en ligne, ou tout autre support. L'utilisation usurpée du titre de thérapeute complémentaire (ou équivalent) induit le client en erreur. Cela n'est pas éthique ni conforme à notre charte, et entraîne le renvoi de l'école sans aucune compensation financière possible. L'engagement que le stagiaire a pris contractuellement devra être honoré dans son intégralité.



Ecole Dynamis

Formations professionnelles de Thérapeutes
Rue Saint-Pierre 1
1003 Lausanne
+41 21 546 52 52

9. REMARQUES

Ces présentes conditions générales ainsi que le règlement interne s'appliquent à toute participation à un stage et se doivent d'être respectés, sans quoi l'Ecole Dynamis se réserve le droit d'appliquer les sanctions nécessaires.

Lausanne, septembre 2012